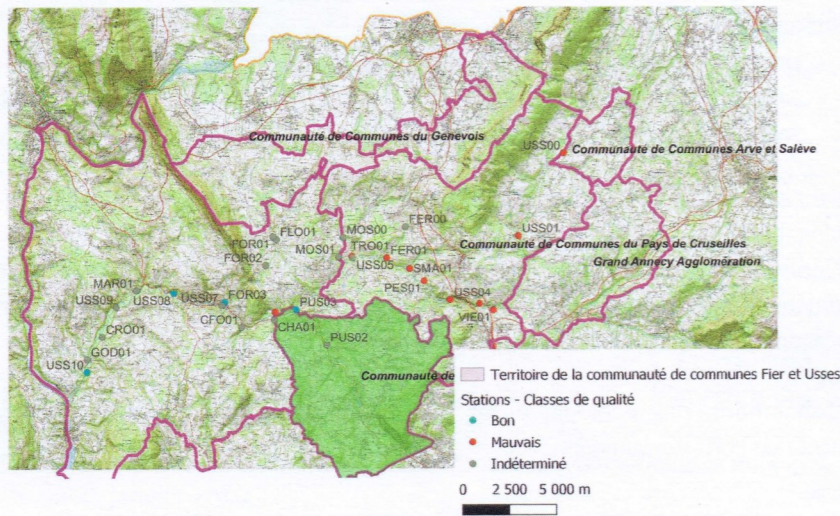


Choisy est entièrement sur le bassin versant des UsseS et plus précisément sur les petites UsseS. Les UsseS ont un régime torrentiel et il y a peu de nappes phréatiques sur le bassin. Les ruisseaux petits et grands de notre commune sont reliés aux UsseS et connaissent, comme le cours d'eau principal, une période d'étiage plus ou moins longue chaque année. (de juin à octobre environ). C'est pourquoi nous sommes classés en **Zone de répartition des Eaux** depuis fin 2013. Ce classement fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour un meilleur partage de la ressource et pour restreindre son utilisation en période de sécheresse.

Dans ce contexte, le Syndicat de Rivières les UsseS avec la préfecture anime un **Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau** : un comité composé de toutes les usagers de la rivière (collectivités, industrie, agriculteurs, associations et citoyens) se réunit régulièrement pour faire un bilan de la consommation (limitée à 1 420 000 m³ entre juin et octobre) et discuter des actions en cours et futures. Celles-ci doivent permettre d'atteindre l'objectif de bon état quantitatif des masses d'eau du territoire. Compte tenu de l'accroissement de la population, le syndicat de rivière doit être particulièrement vigilant pour préserver les milieux aquatiques, très dépendants de la quantité et de la qualité des eaux.

Dans le cadre du **Contrat de Milieu des UsseS** signé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le département ainsi que les collectivités du bassin, le Syr'UsseS surveille également la qualité de l'eau et établit un bilan annuel par Communauté de Communes. Vous trouverez ci-dessous les résultats de la campagne 2023. Les Petites UsseS sont pour l'instant en assez bon état. Le constat est plus mitigé sur d'autres secteurs du bassin.

Etat chimique 2023 des cours d'eau de la communauté de communes Fier et UsseS



Etat écologique 2023 des cours d'eau de la communauté de communes Fier et UsseS



**Préserveons la
quantité d'eau**

- ✓ Économisons l'eau dans la maison (mousseurs au robinet, WC économes, etc...) et recyclons là si possible
- ✓ Au jardin, utilisons de l'eau de pluie
- ✓ Riverains : pas de prélèvement d'eau dans le ruisseau ou la rivière en période d'étiage !
- ✓ Favorisons le retour de l'eau dans le milieu en désimperméabilisant les sols

Attention : les puits et forages sont tous à déclarer en mairie, et au-delà de 1000 m³/an, il faut une autorisation préfectorale

**Protégeons la
qualité de l'eau**

- ✓ Limitons l'usage de produits de nettoyage chimiques en intérieur ou extérieur.
- ✓ Pas de déversage de savons, peintures, décapants, huiles de vidange etc, dans les évierS, wc, pluviales ou égoutS !
- ✓ Assainissements individuels : mettons-les aux normes pour moins polluer la rivière
- ✓ Jetons à la poubelle les produits non biodégradables
- ✓ Ne mettons aucun objet ou branchages dans les cours d'eau

NB : les riverains sont responsables de l'entretien du cours d'eau jusqu'à son milieu : enlèvement des embâcles et entretien de la ripisylve sans la détruire !



LE CHOISY-LENIENS

CONTACTS ARTISANS & SERVICES



Choisyliennes, Choisyliens,

Le premier semestre de cette année a été mouvementé en France avec notamment le mouvement des agriculteurs français qui a fini par s'étendre à d'autres pays européens et même à nos voisins suisses. Même si Choisy et la CCFU ont été peu touchés par ces événements - à part peut-être des panneaux de commune retournés - nous avons tous pu prendre la mesure de l'exaspération du monde agricole face aux nombreuses réglementations françaises et européennes - parfois contradictoires - et à une concurrence mondiale jugée déloyale. Les agriculteurs français ont de plus en plus de mal à s'en sortir financièrement et le gouvernement est conscient, dans ce contexte, qu'il va être difficile d'assurer la relève des nombreux départs à la retraite...

Si Choisy est pour de nombreux arrivants un havre bucolique avant de retrouver le travail en ville, notre commune est avant tout une commune rurale. Vous trouverez dans ce Choisylien un point sur l'agriculture d'aujourd'hui.

Les élus et administratifs de la mairie ont également été très mobilisés pour la mise en place des élections européennes - prévues de longue date - et les législatives « surprise » de la dissolution de l'Assemblée voulue par le président de la République... espérons qu'à la rentrée la démocratie représentative pourra reprendre ses droits avec plus de sérénité et que le nouveau gouvernement saura instaurer un peu plus de démocratie participative tant réclamée par nos citoyens.

Et pendant ce temps, à Choisy, nos associations sont toujours aussi dynamiques ! Après le marché de Noël des associations, elles ont proposé d'autres animations : Le comité des fêtes rencontre toujours du succès avec son vide-grenier au stade et son rassemblement de vieilles voitures Vintage Mecani'k. L'Association des parents d'élèves assure toujours la traditionnelle fabrication et vente de brioches ainsi que d'autres ventes et événements pour le plus grand plaisir des enfants. Le Club Loisirs, en plus des habituelles activités sportives et culturelles, a proposé ce printemps une pièce de théâtre et des scénettes humoristiques sur le thème des insectes pour la Nuit des Contes au parcours de santé. Et bien sûr, nos autres associations, Chemins Faisant, Anciens n'ont pas été en reste. Bref, un grand merci à tous ces bénévoles qui font de cette commune un lieu où il fait bon vivre !

En parlant du bon vivre, juste un dernier mot pour rappeler à chacun que le bruit des tondeuses et autres appareils est une nuisance pour ceux qui les subissent et que les aboiements et « divagations » de nos amis les chiens sont à limiter ! Il ne passe pas une semaine sans que nous recevions des signalements en mairie.

Les travaux de toiture de l'école seront terminés pour la rentrée et nous devrions pouvoir démarrer l'extension tant attendue cet automne. Je tiens à remercier les enseignants et les parents pour leur patience.

Je vous donne rendez-vous à la rentrée pour La Fête du Village au stade de Menulles et pour les assemblées générales de vos associations. Ils vous attendent nombreux et de nouveaux bénévoles sont toujours les bienvenus.

Votre Maire

Yves Guillotte

Responsable publication : Monsieur le Maire

Réalisation : Commission communication avec la participation des élus, des associations, des enseignants et des habitants

Impression : L'ATELIER ROUGE 100 Frangy

Couverture :

Vue d'un paysage agricole à Choisy depuis la route des Parents

Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format jpeg ou png haute définition), des graphismes, des articles sur un événement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, ni format pdf, merci).

AUBERGE LE BIEN ALLER	Restaurant bistronomique au chef-lieu	04 50 77 93 59
L'AUTHEKTIK	Boulangerie et Pâtisserie artisanales au chef-lieu	04 50 64 63 35
CHOISY ETUDES	Etudes EDF-GDF, topographie	04 50 51 30 21
BRIN DE VERDURE	Paysagiste	06 63 45 63 93
PL MAINTENANCE	Mécanique poids lourds	06 34 30 45 90
ALPES TRADITION ELECTRICITE	Installations électriques	06 13 91 79 95
LG BOIS	Charpente, couverture, menuiserie, zinguerie	06 65 78 67 84
E-AMENAGEMENT E. PERNOUD	Menuiserie extérieur/intérieur	06 88 99 45 40
BATI RENOVE	Chauffage, plomberie et géométrie	04 50 77 19 31
CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE	Plombier, Chauffagiste	06 29 92 08 81
RICHARD Jean-Pierre	Peintre	04 50 77 21 66
GRAVILLON	Entreprise de peinture	04 50 22 35 92
PRORENO	Plaquiste, isolation, peinture	06 11 81 90 78
GAL	Travaux publics	04 50 77 41 98
VISIO RENOV	Menuiserie , vitrerie	06 10 58 61 08
LACOTE BETEMPS	Menuiserie bois et matière	0 450 77 44 26
VARENIK OLIVIER	Charpente, couverture, zinguerie	06 73 57 71 83
CBTP	Maçonnerie, carrelage, TP, piscine	04 50 05 07 23
N & B HANDYMAN SERVICES	Travaux d'électricité - divers services de bricolage	06 72 37 10 15
3B CONSTRUCTION	Maçonnerie, rénovation	04 50 01 55 87
TORRI Simon	Plomberie chauffage (dépannage, rénovation)	06 48 41 63 97
LES CARRIERES DE CHOISY	Vente de matériaux de construction	06 24 68 27 66
SANI-CONCEPT	Plomberie chauffage (installation, entretien, dépannage)	06 79 29 80 90
PROPHIL	Petits travaux et entretien—intérieur & extérieur	06 75 15 99 91
SERVICES		
COTE CAMPAGNE	Salon de coiffure	04 50 77 32 44
GRASSI Annick	Tarologue - détection aux baguettes de sourcier	06 89 52 92 00
COURTOIS Yann	Thérapeute géobiologue	06 88 83 98 73
CROCHET Claire	Ostéopathe	06 70 33 16 21
FLECHE TAXIS 74	Toutes distances 7/7—agréé CPAM	06 60 42 11 47
ORATIO IMMOBILIER	Immobilier neuf et existant - financement	06 64 65 00 66
MONIN Jennifer	Conseillère en immobilier—Capifrance	06 58 69 51 71
ORATIO IMMOBILIER	Conseil indépendant en immobilier, BLONDET Jessica	06 35 13 32 03
CLAP & CUT	Vidéos de communication professionnels et particuliers	06 45 07 84 35
HELLEBUYCK Candice	Hypnothérapeute	06 30 57 91 97
LAVOREL Pascale	Aide administrative - Ecrivain public	06 60 04 06 24
BINVIGNAT-TAILLEUR Stéphanie	Infirmière libérale et soins à domicile	07 66 73 09 20
BALME AND BIKE-BASTIAN Laurent	Moniteur VTT	06 88 82 03 82
LA COULEUR DES MOTS	Conception, rédaction, coordination	06 49 43 00 33
PHILAMINTE.COM	Stratégie éditoriale, rédaction et corrections	06 84 54 63 69
MARINE LICENZIATO	Prothésiste ongulaire	06 75 48 54 71
BORN TO BE WOMEN	Coaching motivationnel, bilan compétences, formation	06 44 08 17 94
I-PARTICULIERS	Conseillère immobilière indépendante, ROGER Gisela	06 89 11 42 23

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30-12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h-19h	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-16h	fermé	8h40-11h45 15h30-19h	8h40-11h45	fermé	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	9h-12h 14h30-19h 10h-12h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

VOS CONTACTS CCFU

CCFU 61 route du Stade à Sillingy
www.fier-et-usses.com

Accueil

04 50 77 70 74 accueil@ccfu.fr

Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 eau@ccfu.fr

Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 technique@ccfu.fr

Service petite enfance (RPE):

04 50 63 75 85 rpe@ccfu.fr

Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 lcoudert@ccfu.fr

Service environnement :

04 50 63 75 83 ndebernardo@ccfu.fr

Service aménagement du territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 urbanisme@ccfu.fr

Service économie et tourisme

04 50 22 40 31 cjaudin@ccfu.fr

Maison France Services:

13 bis route de Choisy
74330 LA BALME DE SILLINGY
04 56 68 03 05 franceservices@ccfu.fr

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lundi de 16h30 à 18h00,
me et sa de 14h00-15h30,
CINEMA
Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY	04 50 77 41 56
AGENCE POSTALE	04 50 77 41 49
POLICE MUNICIPALE	04 50 68 89 22
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES EUROPE	112
ALLO ENFANCE	119
ALMA Maltraitudes	3977
VIOLENCES FEMMES INFO	3919
ADMR	04 50 68 76 56
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY	www.choisy.fr
DEPARTEMENT HAUTE-SAOVIE	www.hautesavoie.fr
PREFECTURE HAUTE-SAOVIE	www.haute-savoie.gouv.fr

Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?

Vos correspondants des journaux locaux :

LE DAUPHINE : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : christian-lacote1@orange.fr

L'ESSOR SAVOYARD : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : nicolasjeanpresselocale@gmail.com

MEMO TRANSPORT

Lignes de bus 21 et 22

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Netto) ou Sillingy, et autant pour le retour.

Réseau régional disponible sur : <https://www.oura.com>

(appli smartphone OURA disponible)

COVOITURAGE LOCAL ET REGIONAL

movici.auvergnhonealpes.fr
www.covoiturage-leman.org

(applis pour smartphone disponibles pour MOV'ICI et intégration à «BLABLACAR» pour covoiturage-léman)

PARKINGS RELAIS

- 3 parkings à Choisy
 - chef-lieu (cimetière)
 - stade de Menulles
 - école de Véry
- Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy
- Parking relais en face du Lac de la Balme de Sillingy

VELOS EN LIBRE SERVICE

- 2 stations VELONECY sur Sillingy :
 - au parking de covoiturage près du collège de la Mandallaz
 - zone d'Epagny, route de Bromines, vers le First Stop et Bricorama
- <https://velonecy.site-solocal.com/>

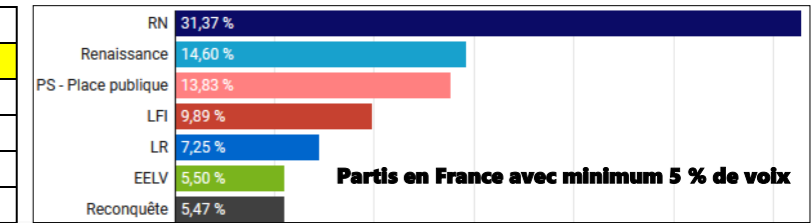
SITES DE VOS ASSOCIATIONS

Pour les randonnées :
cheminsfaisantchoisy.fr

Pour les loisirs sportifs et culturels :
<https://sites.google.com/site/clubloisirschoisy>

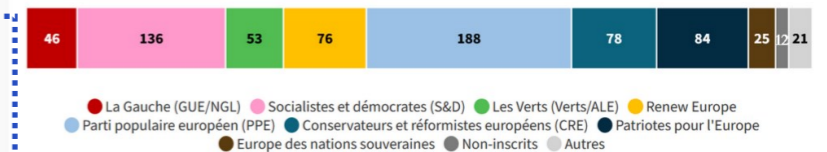
Résultats à Choisy pour ce scrutin proportionnel à 1 tour :

Candidat	PARTI	Votes
Jordan BARDELLA	Rassemblement National	222
Valérie HAYER	Ensemble	128
Raphaël GLUCKSMANN	Socialistes	92
Marie TOUSSAINT	Les Ecologistes	70
François-Xavier BELLAMY	Les Républicains	50
Marion MARECHAL	Reconquête	41
autres candidats	de 19 à 0 voix	109
(1384 inscrits) nombre total de votes valides		712



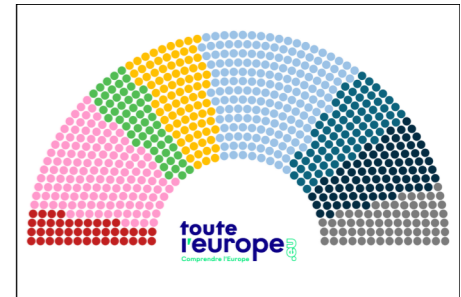
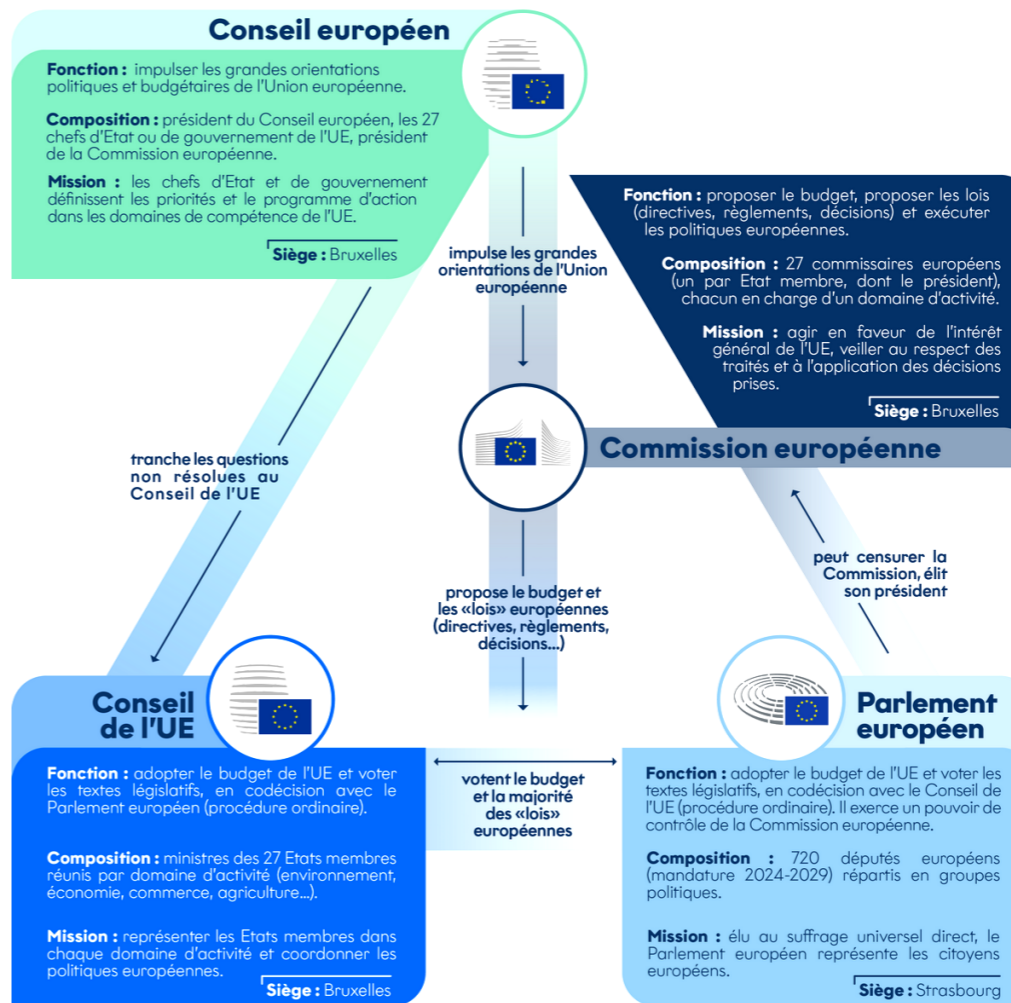
Parlement européen 2024-2029

Répartition des 720 sièges d'eurodéputés par groupe politique.



En France, le RN est majoritaire et les partis avec moins de 5 % de voix (tel que le PCF) n'envoient aucun député (81 pour la France). Au parlement européen, les 720 députés se regroupent selon leurs affinités politiques (ex : les « Patriotes pour l'Europe » d'extrême droite ou « Renew Europe » centristes).

LES 7 INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE



Ursula Von Der Leyen (Allemagne) a été réélue présidente de la commission pour 5 ans.



Roberta Metsola (Malte) a été réélue présidente du parlement pour 2 ans et demi.

Pour comprendre le fonctionnement de l'Europe et suivre l'action de nos députés et la politique européenne :
<https://www.touteurope.eu/>

Résultats à Choisy pour ce scrutin majoritaire à 2 tours :

Candidat	PARTI	1er tour	2ème tour
ROIT-LEVEQUE Guillaume	Rassemblement National	335	371
RIOTTON Véronique	Ensemble	321	541
DUVAL Anne-Valérie	Front Populaire	176	
THABUIS Florian	Les Républicains	71	
autres candidats	autres partis	13	
(1384 inscrits)	nbre total de votes valides	916	912

La commune de Choisy a connu une belle participation à ces élections, au-dessus de la moyenne nationale. Les votes ont été globalement conformes aux tendances en Haute-Savoie où la population se détermine majoritairement pour la droite et le centre.

Par contre, au niveau national, la nouvelle assemblée nationale ne présente pas de majorité par parti et les députés vont devoir s'accorder pour former une **coalition**...exercice typique suite à un vote à la proportionnelle, mais inédit dans notre 5ème république. Si la coalition est en opposition au parti présidentiel, cela pourrait aboutir à une **cohabitation** comme la France en a déjà connu trois entre 1986 et 2002.



Tout savoir sur les actions de votre députée et participer au collectif des « citoyens engagés » :

<https://riotton.fr>

« Je vous recevrai avec plaisir à ma permanence au 8 avenue d'Aléry, 74000 Annecy »

prendre rendez-vous svp :

mail : veronique.riotton@assemblee-nationale.fr

téléphone : 04 50 24 88 19.

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

- 08/06/2024 VILLETTE Charles et JULIO-TONOLO Sandrine
- 14/06/2024 MASSON Cyril et PERSENICO Sandra
- 29/06/2024 GOMEZ Michel et DUBOIS Patricia
- 16/07/2024 BERGER Cyril et CROS Sandrine
- 10/08/2024 QUERER Guillaume et COISSARD Mélanie

Pour information, la publication de ces événements n'est pas exhaustive car elle est soumise à l'autorisation des personnes concernées

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.



- 10/03/2024 Léon AZEVEDO AMARAL
- 20/07/2024 Alessio OZZELLO

DECES

Nos sincères condoléances aux familles

- 21/02/2024 DUVAL Jacqueline
- 25/02/2024 PAGAN Pierre
- 19/06/2024 PERNOUD André
- 03/07/2024 QUESTE Giuseppina

Fête du Hameau de Véry

Le samedi 22 juin, les habitants de Véry ont eu la joie de se retrouver autour d'un repas célébrant la vie de ce petit hameau.

C'est dans la cour de l'ancienne école de Véry, qu'ont festoyé les 106 participants à cette manifestation locale. L'occasion pour cet édifice, cher aux Choisyliens, d'accueillir des rires, de la bonne humeur et des dessins à la craie, réalisés par nos petits artistes, décorant la cour.

La météo, quoique capricieuse, n'a en rien gâché la fête puisqu'il régnait sous les chapiteaux une ambiance plus que chaleureuse !

Nous avons été honorés de la présence de nos anciens Andrée-Anne Perrillat, Jean-Claude Toncanier et Léon Polliens, notre doyen, qui du haut de ses 89 ans, nous a compté bon nombre d'anecdotes et de jolis souvenirs.

Nous sommes heureux de cette journée qui témoigne d'une réelle envie de partager de bons moments entres voisins, habitant ou ayant habité Véry.

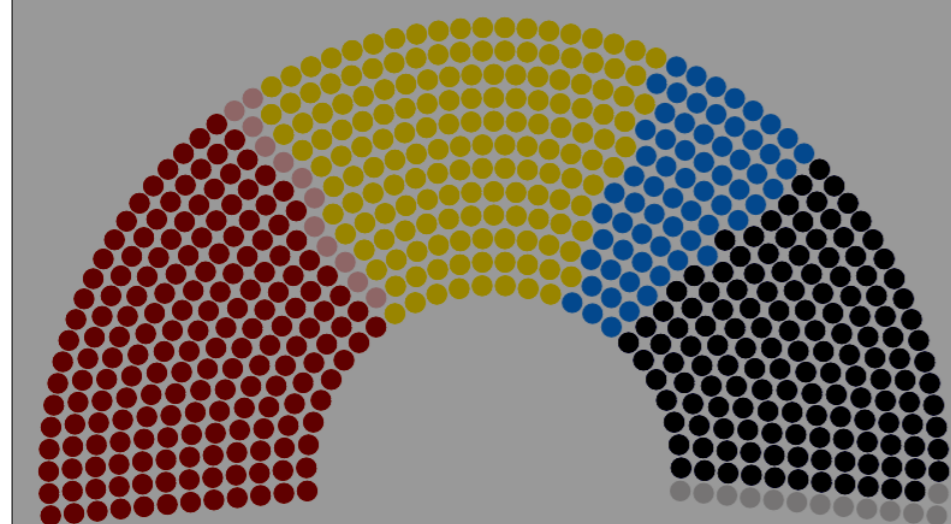
Nous tenons à remercier la Mairie de Choisy ainsi que nos différents partenaires pour le prêt du matériel faisant de cette fête une vraie réussite !

Amis de Véry, rendez-vous l'année prochaine !



La composition de la nouvelle Assemblée nationale

Répartition des 577 sièges



Groupe	Sièges
● Nouveau Front populaire	180
● Div. Gauche	12
● Ensemble	163
● Les Républicains & alliés	66
● Rassemblement national & alliés	143
● Autres	13

Source: Ministère de l'Intérieur - Résultats provisoires - sous réserve d'éventuelles corrections et de décisions du juge de l'élection.



Président de l'assemblée : Yaël Braun-Pivet (Ensemble)

Quatrième personnage de l'État, élu pour la durée de la législature, il gère le travail de l'assemblée et dispose de prérogatives dont certaines constitutionnelles. Il est ainsi consulté par le Président de la République dans plusieurs cas (dissolution de l'Assemblée, mise en œuvre des pouvoirs spéciaux de l'article 16) et détient un droit de saisine du Conseil constitutionnel, dont il nomme, en outre, trois des membres.

Nouveau Front populaire 180 sièges

- La France insoumise
- Parti socialiste
- EELV

- 71 sièges La France insoumise
- 64 sièges Parti socialiste
- 33 sièges Les Ecologistes-EELV
- 9 sièges Parti communiste français
- 3 sièges Autres

Les Républicains et alliés 66 sièges

- Les Républicains
- Divers droite

- 39 sièges Les Républicains
- 25 sièges Divers droite
- 2 sièges Union des démocrates et indépendants

Autres 25 sièges

- Divers gauche
- Régionaliste

- 12 sièges Divers gauche
- 10 sièges Régionaliste
- 2 sièges Divers centre
- 1 siège Divers

Ensemble 163 sièges

- Renaissance
- MoDem
- Horizons
- Autres

- 98 sièges Renaissance
- 34 sièges MoDem
- 26 sièges Horizons
- 4 sièges Autres
- 1 siège Union des démocrates et indépendants

Rassemblement national et alliés 143 sièges

- Rassemblement national

- 126 sièges Rassemblement national
- 17 sièges Rassemblement national-LR



LES CONSEILS MUNICIPAUX, INTERCOMMUNAUX ET SYNDICAUX SONT DES REUNIONS PUBLIQUES : CHACUN PEUT VENIR ECOUTER LES DEBATS !

13 02 2024 : Avenant à la maîtrise d'œuvre pour le marché d'extension des écoles, programme de travaux 2024 de l'ONF, convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis, création de 20 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, lancement du Plan communal de sauvegarde

3 04 2024 : Approbation des Comptes de Gestion et Administratif 2023, adoption du Budget Principal 2024, affectation des résultats, vote des taux de la fiscalité locale, subvention 2024 au CCAS, échange de parcelle avec M Marcel Sondaz, définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, classement en agglomération d'une portion de la route d'Allonzier

4 06 2024 : Renouvellement des baux ruraux, subvention aux associations, souscription d'un forfait annuel avec la SACEM, avis du conseil municipal sur le projet de déchetterie intercommunal, appel à manifestation d'intérêt : lancement projet d'installation de production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque posée sur une halle à construire

FIER&USSES

7 12 2023 : plan de mobilité simplifié, évolution PLU Lovagny pour ZA des Rioudes, poursuite du service Haute-Savoie Rénovation énergétique, acquisition foncier et attribution travaux pour bâtiment France Services, bureaux et crèche, marché Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la CCFU, conventions fonctionnement service RH mutualisé et aménagement territoire/urbanisme, rapport social unique, **tarification eau potable 2024**, prime exceptionnelle pouvoir achat, provisions créances douteuses et décisions modificatives budget principal et budget annexe eau potable

1 02 2024 : Attribution marché construction bâtiment France Services, bureaux et crèche. Attribution et versement subvention assoc. conciliateurs de justice et MLJBA, avenant n°1 construction déchetterie CCFU, approbation du second PLH, lancement de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

15 02 2024 : Attribution de marché pour les lots aux entreprises pour la construction du bâtiment France Services et crèche, les travaux de viabilisation accès déchetterie, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase CCFU

7 03 2024 : Diverses autorisations au président (convention avec association PLS, subventions dispositif Contrat départemental d'avenir et de solidarité pour la création d'une zone d'activités et pour une déchetterie intercommunale, subvention dispositif FDIS pour la déchetterie, convention de soutien lutte contre les déchets abandonnés diffus, convention de partenariat avec l'ADIE), **débat d'orientation budgétaire**, demande d'aide à l'entretien des sentiers de randonnée

4 04 2024 : convention territoriale globale (CTG) subvention Sillingy, convention délégation transports scolaires, subvention Choisy pour logements locatifs aidés, subvention Graine d'Amis, convention prise en charge points de collecte déchets ménagers...), approbation des comptes de gestion et administratif 2023 et vote des budgets annexe s 2024 de la ZAE des Rioudes et de l'eau potable, approbation des comptes de gestion et administratif 2023 - budget principal, affectation des résultats 2023 pour le budget principal, **adoption des taux 2024 de la fiscalité directe locale**, adoption du taux 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), **fixation du produit 2024 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**, révision de l'autorisation des programmes de création d'un pôle intercommunal de services à la et de création de la déchetterie intercommunale – BP 2024, **vote du budget principal – BP 2024**, schéma directeur cyclable et règlement aides à l'achat équipements cyclables

30 05 2024 : modification tarif électricité gens du voyage, adhésion SYANE, modification règlement intérieur gymnase La Mandallaz, aide à PLANET KARAPAT, garanties d'emprunts (logements locatifs sociaux La Balme, Sillingy et Sallenôves, EHPAD Odélie), acquisition parcelles Lovagny, subvention logements aidés Sillingy, travaux eau potable Chaumontet bas Sillingy et Bonasse - Morzies La Balme, convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syr'Usses

Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr/Comptes-rendus-du-Conseil
www.fier-et-usses.com/12911-deliberations-et-proces-verbaux.htm

Vie communale

Cérémonie du 8 mai

Les habitants et les enfants ont répondu présent pour commémorer la victoire du 8 mai 1945 sur l'Allemagne nazie qui a mis fin à la Seconde Guerre Mondiale en Europe. Une belle cérémonie sous le soleil, où les enfants accompagnés des élus, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce moment d'émotion pour que l'on n'oublie jamais ceux qui ont été sacrifiés pour que nous vivions aujourd'hui en paix.



Fête des Parents

Le dimanche 2 juin, la mairie et les Choisyliens ont célébré la fête annuelle des pères et des mères et ont souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants. Tout le monde était réuni autour d'un pot convivial dans la salle du conseil et les présents ont reçu le petit cadeau traditionnel.

Matinée de l'environnement

Chemins dés herbés, arbustes taillés comme chaque printemps mais aussi création d'un escalier en pierre pour rejoindre le dernier niveau du jardin, un coin un peu retiré du passage pour lire tranquille par exemple. Restera à imaginer son aménagement ! Comme d'habitude, les bénévoles ont clôturé cette matinée active par un repas sous le noyer du jardin. Rendez-vous au printemps prochain !



Les après-midi du cinéma pour les personnes de plus de 75 ans sont suspendus pour l'été mais reprennent de plus belle à la rentrée, une fois par mois le 2ème mardi de chaque mois, donc à partir de septembre.

C'est un plaisir de se retrouver pour un film et un goûter avec les membres du CCAS !

Notez dans vos agendas les dates pour le prochain semestre :

10 septembre, 8 octobre et 12 novembre et en 2025, 14 janvier, 11 février et 11 mars

Périscolaire et cantine



Les Choisyloups

Au centre de loisirs, pendant les vacances de Pâques, le groupe des 3-4 ans se sont immergés dans le monde du cirque et ont pu découvrir les différents métiers qui innovent sous les chapiteaux. Les enfants plus grands (entre 5 et 10 ans) sont partis dans un voyage imaginaire pendant une semaine : « Il était une fois » avec Hercule, Harry Potter ou encore le jeu de société « le loup garou ».

Pour terminer cette pause pascalle, tout le centre est parti dans les contrées du château de Montrottier. Les enfants ont participé à des activités pour en savoir plus sur les métiers des bâtisseurs de l'époque et les plus petits ont écouté des histoires. La journée s'est terminée par une visite du château avec une chasse au trésor.



Durant l'été, les Choisyloups sont partis à la découverte avec un tour du monde en 3 semaines.

Le périple a commencé par les pays froids pour se terminer en dernière semaine chez nous, en France, pour l'ouverture des « Jeux olympiques de Choisy ».

Une veillée a également été organisée le jeudi de la deuxième semaine sur le thème de l'Italie et très logiquement, au menu ce soir-là : Pizza

L'année scolaire s'est déroulée avec 180 enfants sur le temps de midi. Des jeux ont été mis en place afin que l'épanouissement des maternelles et des primaires soit optimal. L'équipe était au complet pour assurer une sécurité constante.

Le groupe pédagogique ainsi que les enfants ont terminé sur une note positive avec un repas organisé en plein air le dernier jour de l'école.



Prochaine ouverture du centre pour la Toussaint du Lundi 21 au Vendredi 25 Octobre inclus.
 Inscriptions à partir du 23 septembre 2024 :
 Première semaine réservée aux élèves de l'école de Choisy, ensuite ouverture aux enfants hors commune

La mairie de Choisy recherche toujours du personnel diplômé (BAFA ou BAFD) pour des contrats de périscolaire et de centre de loisirs pendant les vacances scolaires (première semaine de chaque période de vacances hors Noël et les 3 premières semaines de juillet). Toute candidature spontanée est bienvenue.

APE : L'Association Pour les Enfants de Choisy : en route pour une nouvelle année !



A l'APE, on parle en année scolaire ! Celle qui vient de s'écouler a été riche en événements pour les enfants et s'est terminée sur une belle réussite avec la fête de l'école. Petits et grands en ont bien profité : planches de charcuterie et de fromages locaux, barbes à papa et popcorn, jeux collectifs en bois, activité LEGO et danse jusqu'au bout de la nuit ! Chaque CM2 a également clos son parcours élémentaire avec un petit cadeau surprise. De quoi laisser des souvenirs mémorables à tous !

L'APE remercie les nombreux bénévoles qui ont répondu présent tout au long de l'année, et qui ont permis aux enfants de Choisy d'avoir une année encore plus pétillante et animée !

Bel été à tous !!

Chemins Faisant

Le club de randonnée Chemins Faisant tiendra son Assemblée Générale le vendredi 4 octobre à 19 h dans la salle des fêtes de Choisy. Au programme, bilan de l'année écoulée : randos du lundi et du mardi, journée du randonneur, séjour en groupe, balisage et entretien des sentiers... Puis approbation des comptes, projets 2024-2025 et renouvellement des instances. L'AG sera suivie d'un buffet canadien partagé.

Vous avez envie de randonner en toute sécurité et dans une ambiance conviviale ? N'hésitez pas à nous rejoindre.
 Contact : Fabrice VAUCOULEUR – 06 44 79 57 11 -
 Site : cheminsfaisantchoisy.fr

Club Loisirs

Le club loisirs regroupe activités sportives et culturelles à Choisy pour les petits et les grands. Ce printemps, la troupe de théâtre le Troup'Ho a consacré un week-end à sa pièce « Ils jouent comme des dieux » et a ensuite présenté La Nuit des Contes sur le thème humoristique des insectes, avec le concours du Comité des Fêtes pour la partie casse-croûte convivial.



Agenda des associations

SEPTEMBRE 2024

- 6 septembre : AG Club Loisirs, 19h30 à la salle des Fêtes (SdF)
- 14-15 septembre : Choisy en Fêtes : Fête de village à Menulles
- 14 septembre : Anniversaires Amicale des Anciens à la SdF
- 17 septembre : AG de L'APE à 20h30

OCTOBRE 2024

- 4 octobre : AG Chemins Faisant à 19 h à la SdF
- 12-13 octobre : vente brioches par l'APE

NOVEMBRE 2024

- 9 novembre : Halloween de l'APE
- 17 Novembre : Choucroute de l'Amicale des Anciens à la SdF
- 22/23/24 novembre : Théâtre par le Club Loisirs à la SdF

DECEMBRE 2024

- 30 novembre et 1 décembre : Marché de Noël des associations

JANVIER 2025

- 24/ 25/ 26 janvier : Soirée Cabaret par le Club Loisirs à la SdF

FEVRIER 2025

- 1 février : AG de l'Amicale des Anciens à la SdF
- 7 février : AG du GAC à Menulles
- 23 février : Belote de l'Amicale des Anciens à la SdF

MARS 2025

- 15 mars : carnaval de l'APE

AVRIL 2025

- 5/6 avril : Vide grenier par le Comité des Fêtes à Menulles
- 21 avril : Chasse aux oeufs au Parcours Santé

MAI 2025

- 24 mai : Nuit des Contes au Parcours Santé

JUIN 2025

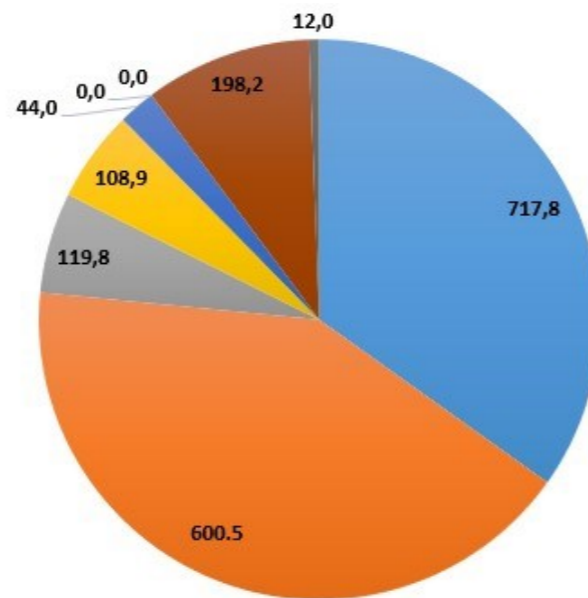
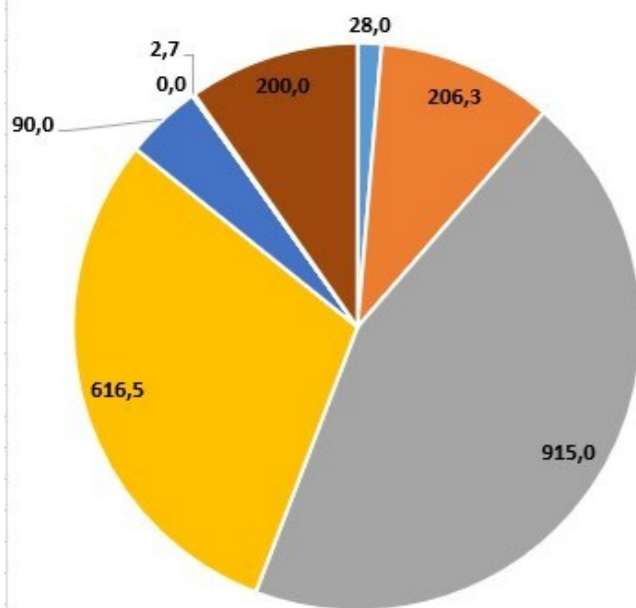
- 22 juin : Vintage Meca'n'k à Menulles
- Fin juin : kermesse de l'école

FONCTIONNEMENT 2024

Recettes : 2 058,5 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 2 058,5 k€



- Ch. 13 Atténuation des charges
- Ch. 70 Produits de service
- Ch. 11 Charges à caractère général
- Ch. 12 Charges de personnel
- Ch. 73 Impôts et taxes
- Ch. 74 Dotations et participations
- Ch. 14 Atténuation de produits
- Ch. 65 Autres charges
- Ch. 75 Autre produits
- Ch. 76 Produits financiers
- Ch. 66 Charges financières
- Ch. 67 Charges exceptionnelles
- Ch. 77 Produits exceptionnels
- R. 002 Résultat reporté
- Ch. 022 Dépenses imprévues
- Ch. 023 virement
- 042 Opération d'ordre

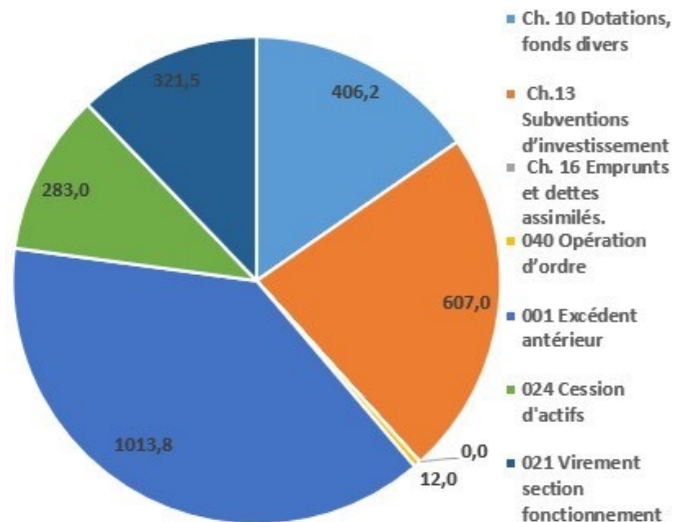
INVESTISSEMENTS 2024

Recettes : 2 643,5 k€

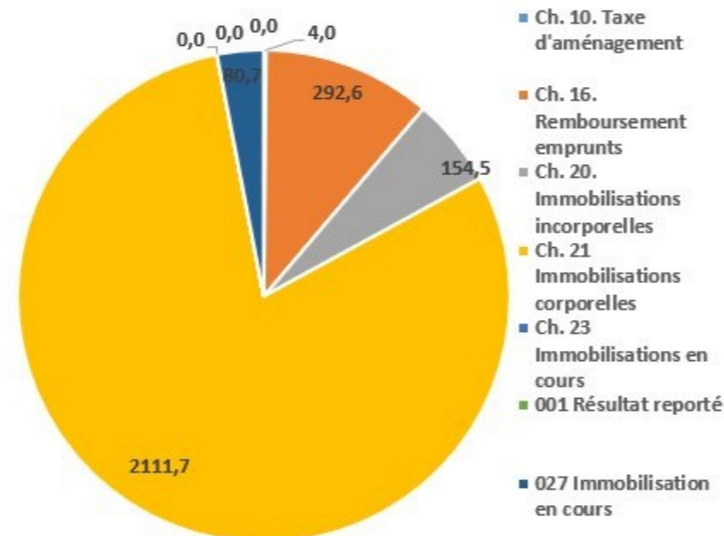
PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 2 643,5 k€

BP 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT



BP 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Le principal poste de dépenses est lié à l'extension de l'école 1 634 K€ pour lequel nous avons 379 K€ de subvention de l'Etat, 80 K€ de la Région et 210 K€ du Département 74

Aménagement du territoire

Travaux de voirie

La commune a procédé ce printemps à des travaux d'entretien de la voirie, notamment à Véry et à Arthaz. Des glissières de sécurité ont également été posées en sortie de chef lieu.

Une sécurisation par des feux tricolores est prévue à Menulles, dès accord du département.

Les travaux sur le secteur de Champfleury sont presque terminés. L'ancien transformateur sera détruit en septembre et les poteaux électriques déposés. Il restera ensuite à mettre en place le point d'apport volontaire pour permettre le tri des déchets du hameau.

Avec les pluies de cet hiver et du printemps la départementale s'est de nouveau affaissée à la sortie du chef-lieu et cela devenait dangereux. Le département a décidé cette fois-ci de déployer les grands moyens et la route a été fermée plusieurs semaines pour pouvoir résoudre le problème de manière durable avec un matériau innovant, le Mirapor (granulat à base de verre).



Ecole primaire



Suite à l'orage de grêle de juillet 2023, des travaux de désamiantage, réfection et isolation de l'ensemble de la toiture en ardoises de l'école élémentaire ont été lancés dès le départ des enfants en vacances. A la rentrée, enseignants et élèves auront donc des Velux et un toit neufs !

La hausse des effectifs de l'école continue ! Nous avons désormais 4 maternelles avec 96 enfants et 5 classes élémentaires avec 145 élèves ! Il est loin l'époque où la commune fermait une classe...cette hausse n'est pas sans conséquences sur l'organisation des classes, parfois chargées - car il manque quelques enfants pour que l'Education Nationale ouvre une classe - et sur la mise en place provisoire de bâtiments modulaires côté maternelle et élémentaire, le temps de faire une extension des bâtiments.

Le projet d'extension de l'école (voir nr 40-2 du Choisylien pour les vues du projet) :

L'attribution des marchés de travaux s'est faite courant août et les travaux vont démarrer à l'automne 2024 pour une livraison d'ici fin 2025, sauf imprévu.

Fin de l'ADSL et du cuivre : place à la fibre !



Vous trouverez sur le site de Choisy un dossier complet sur le sujet.

L'ADSL et le téléphone fixe vont définitivement disparaître en France avec la fin du réseau cuivre qui fournit téléphone, internet et télévision à l'horizon 2030. En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit>

A terme, les usagers devront donc basculer sur la fibre optique qui est en cours de déploiement partout, même si ce n'est pas une obligation et que certains peuvent préférer téléphone mobile + satellite. A Choisy, la fibre est en cours d'installation sur l'ensemble de la commune. Pour connaître votre éligibilité à la fibre, vous pouvez regarder sur les sites suivants : <https://fibre.syane.fr/eligibilite-de-mon-logement/> ou l'ARCEP sur <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>

En Haute-Savoie la fibre est déployée par le SYANE. Si vous rencontrez des problèmes liés à l'installation du réseau fibre sur le domaine public ou si vous constatez un dommage sur ce réseau, vous trouverez les informations sur <https://fibre.syane.fr/questions-frequentes/>.

Etude faisabilité FCC CERN

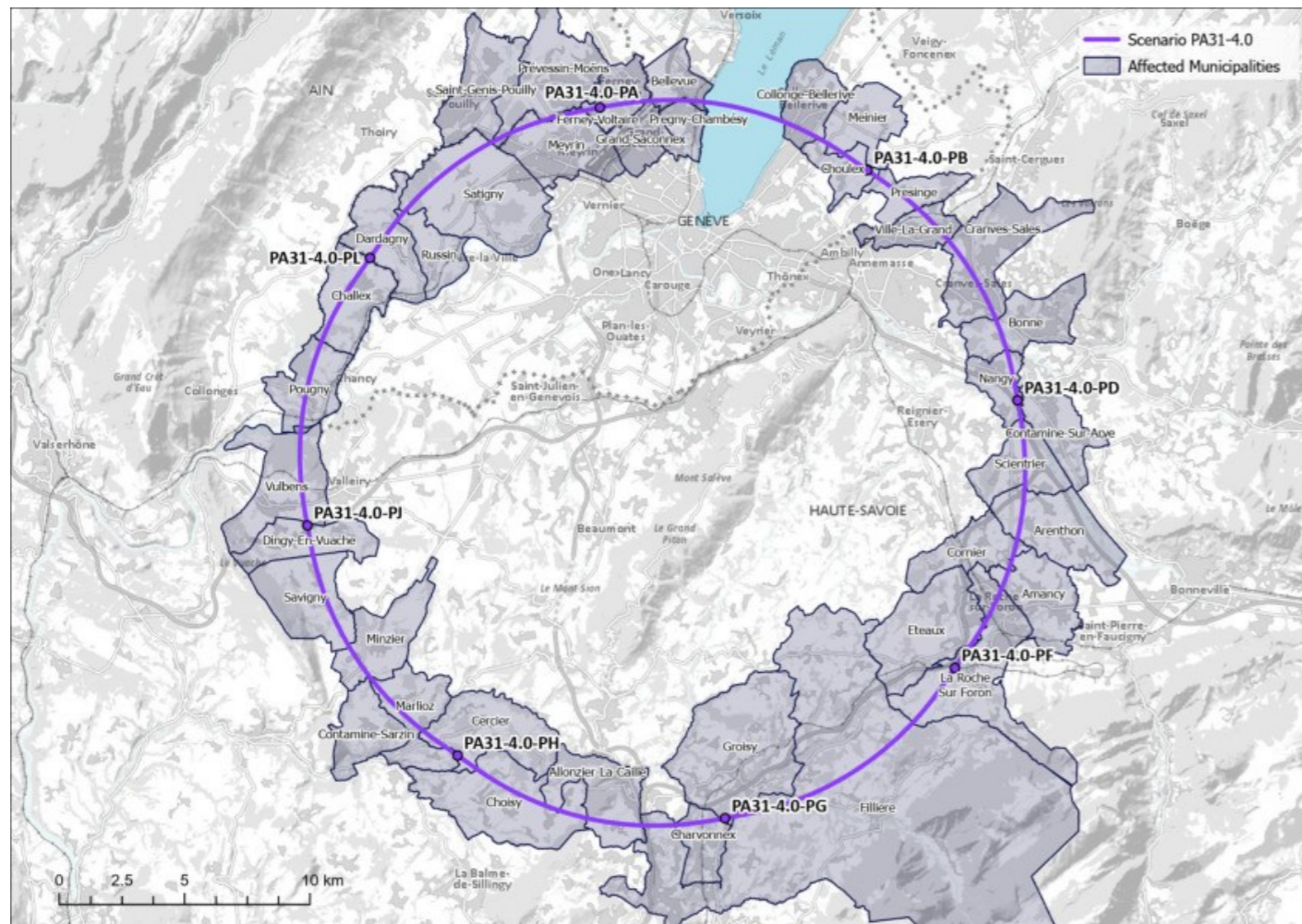
Pour faire suite à la recommandation formulée dans le cadre de la mise à jour 2020 de la stratégie européenne pour la physique des particules, un mandat a été donné au CERN par ses États membres d'étudier la faisabilité d'un Futur collisionneur circulaire ou FCC. Le FCC serait un collisionneur de prochaine génération situé dans un tunnel souterrain de 91 km qui serait creusé en moyenne à 200 m de profondeur sous les départements de l'Ain et la Haute-Savoie en France, et le canton de Genève, en Suisse.

L'étude de faisabilité du FCC, lancée en 2021 se poursuivra jusqu'en 2025. Elle comporte plusieurs axes : scientifique, technique, mais aussi administratif et financier, et suppose de nombreux échanges sur le plan de la faisabilité territoriale. Une décision sur la réalisation d'un tel projet est attendue vers 2027-2028. Plus d'info sur :

<https://fcc.web.cern.ch/fr> et <https://fcc-faisabilite.eu>

En l'occurrence pour Choisy, le FCC passerait sous le haut de la commune, sans aucun bâtiment en surface (contrairement à Cercier en PA31-4.0.PH, un centre technique). Nous restons vigilants et à l'écoute de l'évolution du dossier sachant que nous n'avons aucun pouvoir décisionnel. Par contre, la mairie ne prévoit pas d'organiser de réunion publique car, pour un projet de cette envergure, c'est la préfecture de région qui les détermine, en présence des décideurs publics et des organismes porteurs du projet. Une première réunion publique a eu lieu au CERN en avril. Vous pouvez voir sa rediffusion sur : <https://cde.cern.ch/record/2897074>

La **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** a été saisie pour permettre de recueillir les avis des citoyens. N'hésitez pas à participer quand ce dossier sera à l'ordre du jour : <https://www.debatpublic.fr/>



Dans le cadre d'études sur la stabilité des sols confiées par le CERN entre les mois d'août 2024 et février 2025, un camion vibreur va passer pendant quelques heures sur la voie publique et sur des parcelles privées de notre commune afin de capter les vibrations du sol et permettre une analyse du sous-sol. Il s'agit du secteur à la sortie de Choisy en direction de Cuvat. **Chacun des propriétaires concernés par cette étude a reçu un courrier** ainsi qu'un état parcellaire des parcelles traversées.

NB À ce courrier a été joint l'arrêté préfectoral autorisant l'accès aux propriétés privées. Celui-ci a été affiché en mairie dès sa publication et est également disponible sur le site de la mairie.

FONCTIONNEMENT 2023

Recettes : 1 879 398 €

Dépenses : 1 310 722 €

FERMAGES : 4 748 €

ATTRIBUTION DU FONDS GENEVOIS : 344 589 €

AUTRES DOTATIONS, TAXES ET IMPOTS : 1 161 517 €
(dont contributions directes 706 503 €, taxes électricité 52 630 €, Fds départ. DMTO 141 522 € DGF (dotation générale de fonctionnement) 176 254 €, DSR (dotation solidarité) 45 596 €, Dotation de péréquation 19 920 €, Fds de Péréquation 7 195 €, Taxes foncières 4 660 €, FCTVA 7 237 €)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : 46 832 € (maladie, agence postale, rétrocession salaires)

AUTRES RECETTES : 247 803 €
(dont 246 329 € pour garderie/cantine/centre de loisirs, location et 1 474 € concessions cimetière)

DIVERS REMBOURSEMENTS CAF pour GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS, ASSURANCE... : 73 909 €

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT : 226 690 €
(dont 123 450€ pour l'électricité, 8 232 pour l'assainissement et l'eau, 14 667 € fournitures d'entretien matériel, 13 254 € entretien bâtiments, 22 095 € pour la maintenance, 14 941 € assurance, 4 048 € portage)

VEHICULES COMMUNAUX : 3 941 €

ENTRETIEN VOIRIE, TERRAINS : 85 696 €
1 396 € fleurissement, 80 052 € voirie, 4 248 € terrains

CHARGES DE PERSONNEL : 442 442 €
(dont 217 715 € pour les titulaires et 127 860 € pour les non titulaires hors charge, 7 663 pour le personnel extérieur, 69 314 € pour les élus, 19 890 € pour la police municipale et la mise à disposition d'un informaticien hors charges)

SCOLAIRE : 152 537 €
(dont 10 039 € transport, 47 263 € pour alimentation cantine, centre loisirs et garderie, 9 610 € fournitures et 85 625 € en prestation de services)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS & CCAS : 14 515 €

FRAIS DIVERS ET TAXES : 384 901 €
(dont intérêts emprunts 40 917 €, FPIC 23 336 €, FNGIR 35 057 €, divers)

INVESTISSEMENT 2023

Recettes : 739 346 €

Dépenses : 548 090 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 : 481 166 €

SUBVENTIONS : 125 440 € (dont Auberge : 95 238 €, CAF pour accessibilité Véry : 1 194 €, Salles de classe : 8 670 €, Amendes de police : 20 338 €)

FCTVA (remboursement TVA) : 38 724 €

Amortissement SIESS : 24 000 €

TAXE D'AMENAGEMENT : 70 016€

VOIRIE ET RESEAUX : 89 445 €
(dont 47 896 € pour les eaux pluviales, 41 549 € pour travaux voirie)

EMPRUNTS : 282 334 €

BATIMENTS : 65 436 € (dont Auberge : 7 844 €, Bâtiments scolaires : 51 651 €, Autres : 5 941 €)

EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE et MAIRIE : 8 936 €

DEPENSES DIVERSES : 23 599 €
(logiciel, mobilier école et cantine, outillage)

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : 60 791 €

PORTAGE EPF : 17 549 €

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe foncière (bâti)	1 802 000 €	24,95 %	449 599 €
Taxe foncière (non bâti)	48 600 €	58,85 %	28 601 €
Taxe d'habitation	189 900 €	15,48 %	29 396 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE ☐ CCFU		
		PRODUIT FISCAL 2024	507 596 €

Peu connaissent mieux l'environnement local que les agriculteurs et malgré tout, ils subissent critiques et contraintes pour pouvoir exercer leur activité. Ces dernières années, « l'agribashing » est devenu pesant pour eux même si nous sommes tous confiants qu'il faut préserver la nature.

La transition écologique, nouvelle appellation du « développement durable », impose à juste titre de prendre en considération la biodiversité en grand danger (plus de 60 % des espèces ont disparu au niveau mondial), l'eau qui devient polluée et se raréfie avec les sécheresses plus fréquentes, la préservation des forêts et des haies, les terres qui deviennent incultes à force d'exploitation irraisonnée etc...

A l'échelle locale, les agriculteurs sont sollicités par les collectivités pour respecter des règles environnementales sur certaines parcelles afin de préserver les espaces naturels sensibles et les zones humides. Choisy, par exemple, possède 4 secteurs en APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope). Cela n'est pas sans impact sur la production. C'est un **service environnemental** qu'ils rendent à la société. La plupart des agriculteurs sont également bénéficiaires de la PAC européenne, qui impose des règles, notamment de protection des haies ou de gestion des prairies permanentes.

Les haies

Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français. Sous l'effet conjoint du remembrement agricole et du déclin de l'activité d'élevage, la surface en haies et alignements d'arbres en France métropolitaine est en constante diminution, malgré les programmes de plantations (perte estimée à 23 500 km/an entre la période 2017 et 2021).

Face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, les haies et les arbres représentent une vraie solution grâce aux nombreux services qu'ils rendent à l'agriculture et au territoire :

- Bénéfices agronomiques permettant une amélioration du rendement agricole et de la productivité des animaux : effet brise-vent, bien-être animal par l'ombrage, rétention des sols et lutte contre l'érosion, enrichissement des sols, lutte biologique, pollinisation ;

- Services écosystémiques : stockage de carbone, préservation du paysage, régulation de l'eau, préservation de la biodiversité et des corridors écologiques

C'est pourquoi des règles pour la conservation et l'entretien des haies ont été mises en place ainsi que des encouragements à la plantation.

Ceci dit, même si les agriculteurs connaissent ces avantages, ils vivent également les inconvénients liés à l'entretien et les règles pourraient être assouplies en fonction des contraintes météo.

L'eau

Sécheresses à répétition, accroissement démographique, pollution des cours d'eau... tout ceci n'est pas sans impact sur l'activité agricole.

Dans ce contexte, la question des retenues collinaires est d'autant plus d'actualité et il ne faut pas nier ces besoins au risque de perdre des exploitations. Même si les « mégabassines » déchainent les contestations, toute retenue n'est pas mauvaise si elle est conçue sans prélèvement dans les sources ou nappes.

Sur notre territoire, l'agriculture n'est pas, de loin, le secteur le plus consommateur d'eau. Au sein du PGRE du bassin versant des Ussets (voir au dos de ce Choisylien) une discussion a été démarrée pour trouver des solutions qui satisferont toutes les parties prenantes.

Les zones humides, espaces de stockage privilégiés de l'eau et du carbone, sont bien entendu à préserver pour leurs nombreux services rendus.

En ce qui concerne la pollution des cours d'eau, les agriculteurs doivent respecter des distances d'épandage et les périmètres de protection des captages.

Respectons le travail de nos agriculteurs

Promeneurs : tout terrain en France est privé (même un terrain communal) et si les agriculteurs permettent à tous de pénétrer dans leurs champs, il faut respecter des règles de base : refermer les clôtures après votre passage, ne pas s'approcher ou nourrir les troupeaux, ne pas piétiner les cultures (marcher au bord du champ), ne pas laisser de déchets qui pourraient être avalés par le bétail, et tenir les chiens en laisse pour ne pas qu'ils laissent leurs crottes partout : en effet, ce n'est pas « rien » : souillure des fourrages, risques de transmission de maladies (néosporose et sarcosporidiose) et pertes financières, autant de conséquences possibles pour les éleveurs et leur bétail lorsqu'on laisse les déjections des chiens dans les pâturages. Le monde agricole appelle les propriétaires à ramasser les crottes, même en pleine nature.

Automobilistes : soyez patients et compréhensifs. Compte tenu des distances entre l'exploitation et les champs, les agriculteurs doivent emprunter les routes à leur rythme avec leurs tracteurs ou parfois leurs troupeaux



Les mouvements sociaux, qui ont démarré dans le sud-ouest en octobre 2023 avec l'opération des Jeunes Agriculteurs « On marche sur la tête » de retournement des panneaux communaux, et qui sont montés en puissance en janvier/ février 2024 (avec les blocages de route, les déversages de fumier, les défilés de tracteur) ont marqué les esprits, même si localement nous avons été moins touchés. Les agriculteurs ont exprimé un ras-le-bol notamment face à une rémunération insuffisante et des freins normatifs ou sociétaux.

Le secteur agricole est en danger, avec un effectif réduit à moins de 400 000 agriculteurs dont bon nombre vont partir à la retraite... et si rien est fait pour revoir notre modèle, nous risquons de perdre ces forces vives indispensables à notre indépendance alimentaire notamment.

Le gouvernement a lancé en avril, en procédure accélérée, un projet de loi « Souveraineté en matière agricole et renouvellement des générations en agriculture » qui a été adoptée en première lecture mais suspendue suite à la dissolution de l'Assemblée... espérons que la procédure soit reprise rapidement à la rentrée !

En savoir plus : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/alt/souverainete_agricole_renouvellement_generations



Syndicats agricoles

Lors de ces manifestations, les négociations semblaient menées essentiellement par le syndicat FNSEA, même si les autres syndicats et les non syndiqués faisaient aussi entendre leur voix. Siégeant dans les chambres d'agriculture des départements et régions, ces syndicats aux intérêts pas toujours convergents jouent un rôle important dans le pilotage de l'agriculture française, malgré un déclin de leur représentativité : en 2019, la participation aux élections professionnelles a été historiquement faible (28,5 % dans l'ensemble des collèges, et 46,4 % chez les chefs d'exploitation). Les prochaines élections des chambres auront lieu en 2025.

Les chambres d'agriculture



Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus professionnels issus des différents métiers de l'agriculture. Elles représentent donc l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels.

Aux côtés des agriculteurs français et présentes au niveau départemental, régional et national, les Chambres d'agriculture rassemblent 3 200 élus et emploient ainsi pas moins de 8 230 collaborateurs dont 6 430 cadres et techniciens. A travers les 102 établissements, il existe 88 Chambres départementales ou interdépartementales, 13 Chambres régionales et une structure nationale : Chambres d'agriculture France. Elles assurent plusieurs missions :

- Améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi
- Assurer la représentation des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales
- Contribuer au développement durable, à la préservation des ressources naturelles, à la réduction des produits phytosanitaires, à la lutte contre le changement climatique...

<https://chambres-agriculture.fr>

En Haute-Savoie, la structure locale des 2 Savoie : <https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/>

les lois Egalim

De meilleurs revenus pour les agriculteurs ? Oui mais comment sans que les prix à la consommation n'exploient... ?

Les **circuits courts** de vente directe locale ou par internet permettent de répondre un peu à cette question mais se limitent à une certaine clientèle et sont loin d'apporter toute la solution.

Avant la promulgation de la première loi Egalim en 2018, les industriels et la grande distribution faisaient la loi sur le marché des prix. Ils tiraient les prix des produits au maximum vers le bas pour attirer des clients. Les agriculteurs qui fournissaient la matière première n'avaient pas leur mot à dire et récoltaient les miettes. 3 lois dites EGALIM (pour États généraux de l'alimentation) ont été adoptées entre 2018 et 2023. Elles visent à empêcher que les producteurs agricoles ne fassent les frais de la guerre des prix, entre supermarchés d'une part, et entre les distributeurs et leurs fournisseurs de l'agro-industrie d'autre part.

Lors des manifestations, les agriculteurs ont dénoncé le non-respect de la réglementation et, de plus, toute la production agricole n'est pas soumise aux lois Egalim ! Elles ne concerneraient que 40% des revenus des agriculteurs puisqu'elles agissent uniquement sur la part des matières premières agricoles vendue par les grandes surfaces. Les céréales, largement destinées à l'export, en sont donc exclues, de même que les marchés de la restauration collective ou la vente directe. D'ailleurs, les **centrales d'achat européennes**, permettent aussi aux distributeurs ainsi réunis de réaliser certaines négociations à l'étranger, en contournant la loi.



Les manifestations nationales (à droite à Berlin) et européennes, telles que celle organisée par diverses fédérations agricoles européennes, aux abords de la Commission européenne à Bruxelles, ont été menées pour réclamer une PAC plus simple, des prix plus rémunérateurs et aussi la fin des accords de libre-échange. Les agriculteurs européens dénoncent la concurrence déloyale de pays qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes environnementales notamment.



La PAC : politique agricole commune

Dès 1957, les 6 Etats fondateurs de l'UE ont voulu redresser la production agricole, moderniser l'agriculture, dans le but de fournir à la population une alimentation suffisante après la deuxième guerre mondiale, à prix raisonnable, tout en garantissant un revenu équitable aux agriculteurs. C'est ainsi que la Politique Agricole Commune a vu le jour dès 1962, une politique historique et fondamentale dans le projet européen. Puis l'Europe est devenue une puissance exportatrice. Cette politique a ensuite beaucoup évolué pour répondre à de nombreux autres défis qui se posent à l'agriculture, comme par exemple le développement des territoires ruraux et la protection de l'environnement. De révisions en révisions, la PAC se transforme et se complexifie... à tel point que le système actuel n'a plus grand-chose à voir avec celui d'origine. Aujourd'hui, sa structure s'appuie sur deux "piliers" : pour le premier, des **aides financières** sont versées directement aux agriculteurs, en fonction de leur surface agricole ou du nombre de leurs bêtes. Et seulement si l'agriculteur respecte certaines **pratiques environnementales**. Un budget spécifique, qui constitue le second pilier, soutient également le "**développement rural**" : agriculteurs des zones défavorisées, jeunes exploitants, producteurs "bio"...

En France ce sont l'Etat et les Conseils régionaux qui sont responsables de la mise en oeuvre et des paiements. La PAC, c'est en fait une boîte à outils, soumis au respect de normes sur l'environnement, la santé publique ou encore du bien-être animal et avec des mesures obligatoires comme certaines aides directes aux agriculteurs, essentielles pour le revenu des exploitants, et d'autres laissées au choix des autorités compétentes.

Une nouvelle PAC modernisée est entrée en vigueur en 2023. Bien que réduites, les dépenses de la PAC représentent toujours **près du tiers du budget européen**. Le montant alloué à cette politique atteint 386,6 milliards d'euros sur la période 2021-2027. Les agriculteurs français en sont les principaux bénéficiaires avec plus de 9 milliards d'euros par an, représentant une part importante de leurs revenus.

Le 1er janvier 2023, des nouvelles règles destinées à mieux concilier agriculture et respect de l'environnement, sont entrées en vigueur. Parmi les mesures phares instaurées figurent les "écorégimes", des primes versées aux exploitants suivant des programmes environnementaux exigeants. Autre nouveauté : les plans stratégiques nationaux. Chaque Etat membre élabore et soumet à la Commission européenne un document dans lequel il définit pour cinq ans ses besoins prioritaires et la manière dont il répond aux objectifs de la politique agricole commune.

Suite aux manifestations des agriculteurs européens, excédés par trop de réglementation et de contraintes dans leur quotidien, l'ambition environnementale a été revue à la baisse 16 mois plus tard. Proposée en mars 2024 et adoptée en un temps record (seulement deux mois ont été nécessaires), une révision de la PAC vient "assouplir" certains critères environnementaux à respecter pour toucher les aides. Cette réforme supprime par exemple l'obligation de mise en jachère de 4 % des terres arables (qui peuvent être labourées et cultivées), instaurée pour favoriser la biodiversité. Des mesures prises pour répondre à la colère des agriculteurs un peu partout sur le continent, ainsi que pour tenir compte du contexte de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'agriculture européenne.

Les accords de libre-échange

Il s'agit d'un **traité international** entre l'UE d'une part et un Etat ou une autre organisation internationale d'autre part, qui réduit les obstacles commerciaux entre les deux parties afin d'augmenter les débouchés des entreprises en leur ouvrant d'autres marchés et ainsi donner un coup de pouce à la croissance économique, voire à l'emploi dans les pays signataires. Un accord de libre-échange comprend donc au moins la diminution des **droits de douane** dans certains domaines. Avec des volumes limités (quotas) pour d'autres secteurs jugés plus fragiles, comme le bœuf dans l'accord UE-Canada ou le projet d'accord avec le Mercosur. Mais aussi l'ouverture mutuelle de **marchés publics** ou encore la reconnaissance de **normes** et d'**indications géographiques protégées** chez chacun des partenaires, par exemple. Les accords les plus récents comprennent également des systèmes de **règlement des différends**, notamment en cas de conflit entre les parties signataires ou entre une entreprise et un Etat à propos d'une législation contraire à l'accord. Enfin, certains incluent des critères politiques (amélioration des droits fondamentaux...), sociaux ou environnementaux, souvent moins contraignants.



Choisy est un territoire agricole reconnu comme essentiel dans le bassin annécien. Une quinzaine d'exploitations sont recensées, dont 4 GAEC : la Ferme de Pavy, en Haut de la Fruitière, le Tilleul et le Vieux Chêne. La plupart des exploitations se consacrent à l'élevage bovin pour la production de lait destiné aux fromages en appellation AOP.

Deux élevages caprins et l'arboriculture sont également présents :

- l'élevage d'Aurore Mossière qui commercialise des produits laitiers bio directement (route de Cercier) ou dans les magasins locaux, ainsi qu'un nouvel élevage de chèvres angora qui propose des produits en laine mohair.
- les pommes et les poires de Savoie à Combes, chez Guy Philippe



La maîtrise du foncier : un enjeu majeur pour préserver notre agriculture

Le département de Haute-Savoie connaît depuis bientôt 20 ans une croissance démographique importante (plus de 10 000 habitants par an, net des départs) avec un développement de logements périurbains exponentiel, ce qui a rapidement entraîné une explosion du prix du foncier et un mitage du territoire, avec des agriculteurs obligés de composer en permanence avec des champs éloignés de leur exploitation et parfois « au milieu » de lotissements et zones d'activité. Petit à petit, les règles d'urbanisme se sont durcies pour limiter l'emprise de l'artificialisation, avec les PLU et PLUI et à l'avenir avec la loi ZAN (zéro artificialisation nette) qui doit stopper cette hémorragie progressivement d'ici 2050. Le SCOT du Bassin Annécien intègre également les enjeux agricoles avec l'identification de zones stratégiques à préserver.

L'accès au foncier est donc une réelle difficulté et beaucoup d'exploitants ne sont que locataires de leurs champs, que ce soit avec la commune ou avec des propriétaires privés parfois totalement déconnectés du territoire.

Ceci dit, le droit de préemption de la SAFER permet de limiter l'achat des terres agricoles à des fins de logements ou de loisirs (équestres ou autres)



Une Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est une société anonyme, sans but lucratif (sans distribution de bénéfices), avec des missions d'intérêt général, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Les Safer couvrent le territoire français métropolitain et 3 DOM. Issues des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, les Safer ont aujourd'hui plus de cin-

quante ans d'expérience sur le terrain. Leurs actions relèvent des tribunaux judiciaires (tribunaux de grandes instances, cours d'appel et Cour de cassation).

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) permettent à tout porteur de projet viable – qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental – de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

La Safer a deux métiers : opérateur du foncier rural et forestier et expert en observation des marchés fonciers ruraux. Elle a 4 missions : dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier rural.

En savoir plus : <https://www.safer.fr>

Les circuits courts du territoire

Choisy ne comporte pas d'activité maraîchère actuellement mais il y en a plusieurs sur les autres communes de la CCFU (la Balme, Sillingy, Sallenôves, Lovagny...).

D'autres produits peuvent également être achetés en vente directe, tels que le miel ou la bière. La liste (non exhaustive) sur : <https://www.fier-et-usses.com/11772-les-produits-locaux-vente-directe-et-circuits-courts.htm>



LA FRUITIERE DE SILLINGY, a ouvert ses portes au 600, route de Clermont sur la commune de Sillingy. Ouverte du mercredi au vendredi, non stop de 9h à 19h et également le samedi de 9h à 13h, elle vous propose des produits des agriculteurs du territoire ou des environs : viande, légumes, fruits, œufs, laitages et fromages, mais aussi des produits secs et spécialités.